



Liste des PPP autorisés en Belgique ayant une mention spéciale SPe8

Attention : La liste des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique ayant une mention SPe8 peut évoluer au cours du temps. Seules les informations reprises sur le site web www.phytoweb.be sont les sources de référence des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique. Il est donc utile de consulter ce site. Le Comité régional PHYTO ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de dégâts, directs ou indirects, pouvant survenir suite à l'application des données fournies dans ces listes, à une attitude inadéquate ou à une négligence.

Date de mise à jour : 05 mai 2021



Pour toute question relative à cette liste, veuillez nous contacter via crphyto@uclouvain.be ou au 010/47 37 54. Plus d'infos sur la législation des produits phytopharmaceutiques en Wallonie sur notre nouvelle page du site internet de l'asbl CORDER :

Nom	Produit autorisé en agriculture biologique	Date limite de validité	Usage	N° autorisation	Substance(s) active(s)	Mentions	Cibles		
							Abeilles	Abeilles et Bourdons	Abeilles et autres pollinisateurs
ABAROLD 18 EC	-	-	Insecticide / Acaricide	1281P/P	ABAMECTINE 18 g/l	18		x	
ACARAMIK	-	-	Insecticide / Acaricide	9558P/B	ABAMECTINE 18 g/l	18		x	
AFFIRM	-	-	Insecticide	9815P/B	BENZOATE D'ABAMECTINE 0,95 %	4	x		
AFINTO	-	-	Insecticide	11146P/B	FLONICAMIDE 50 %	19			x
AGRIMEC	-	-	Insecticide / Acaricide	9670P/B	ABAMECTINE 18 g/l	14		x	
AKAPULKO 100 CS	-	-	Insecticide	1237P/P	LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 g/l	1	x		
AMIPRID SG	-	-	Insecticide	1342P/P	ACETAMIPRIDE 20 %	10		x	
ANTAK	-	-	Régulateur de croissance	10117P/B	1-DECANOL 685 g/l	4	x		
ANTILOP SG	-	-	Insecticide	9845P/B	ACETAMIPRIDE 20 %	4	x		
ATACAMINE	-	31-10-21	Insecticide / Acaricide	1085P/P	ABAMECTINE 18 g/l	4	x		
ATTA-MECTINE	-	-	Insecticide / Acaricide	1403P/P	ABAMECTINE 18 g/l	4	x		
ATTA-SYSTO 20 SG	-	-	Insecticide	1306P/P	ACETAMIPRIDE 20 %	10			x
BANDAKA	-	-	Insecticide	10770P/B	SPIROTETRAMATE 150 g/l	14		x	
BATAVIA	-	-	Insecticide	11006P/B	SPIROTETRAMATE 100 g/l	4	x		
BENEVIA	-	-	Insecticide	10762P/B	CYANTRANILIPROLE 100 g/l	11		x	
BIO-PYRETREX	x	-	Synergiste	9267P/B	PIPERONYLBUTOXIDE (Synergiste) 255 g/l PYRETHRINES 20 g/l	4	x		
BOOMERANG	x	-	Insecticide	9891P/B	SPINOSAD 120 g/l	8	x		
BORAVI 50 WG	-	-	Insecticide	10533P/B	PHOSMET 50 %	3	x		
BOTANIGARD 22 WP	x	-	Insecticide	9907P/B	BEAUVERIA BASSIANA strain GHA 22 %	7	x		
BUDGET ABAMECBEL	-	-	Insecticide / Acaricide	1120P/P	ABAMECTINE 18 g/l	3	x		
BULLDOCK 25 EC	-	30-04-21	Insecticide	9835P/B	BETA-CYFLUTHRINE 25 g/l	4	x		
CHLOORANTRABEL	-	-	Insecticide	1104P/P	CHLOORANTRANILIPROLE 200 g/l	10		x	
CITO PRO GLOBAL HERBICIDE	-	-	Herbicide	10084P/B	ACIDE ACETIQUE 240 g/l	1 et 4	x		
CLOSER	-	-	Insecticide	10752P/B	SULFOXAFLOL 120 g/l	24			x
CONSERVE PRO	x	-	Insecticide	9863P/B	SPINOSAD 120 g/l	8	x		
CORAGEN	-	-	Insecticide	1096P/P	CHLOORANTRANILIPROLE 200 g/l	4	x		
CORAGEN	-	-	Insecticide	1096P/P	CHLOORANTRANILIPROLE 200 g/l	4	x		
CORAGEN	-	-	Insecticide	1096P/P	CHLOORANTRANILIPROLE 200 g/l	4	x		
CYANPRO	-	-	Insecticide	1373P/P	CYANTRANILIPROLE 100 g/l	18		x	
CYPHELCO	-	-	Insecticide	1198P/P	CYPERMETHRINE 500 g/l	1 et 4	x		
CYPERB	-	-	Insecticide	10357P/B	CYPERMETHRINE 500 g/l	1 et 4	x		
CYTHRIN MAX	-	-	Insecticide	10106P/B	CYPERMETHRINE 500 g/l	1 et 4	x		
CYTOX	-	-	Insecticide	8653P/B	CYPERMETHRINE 100 g/l	4	x		
DECIS 15 EW	-	-	Insecticide	10646P/B	DELTAMETHRINE 15 g/l	3	x		
DECIS EC 2,5	-	-	Insecticide	7172P/B	DELTAMETHRINE 25 g/l	2	x		
DELEGATE	-	-	Insecticide	10748P/B	SPINETORAM 25 %	5	x		
DELTAPHAR	-	-	Insecticide	10354P/B	DELTAMETHRINE 25 g/l	1	x		
DEMETRINA 25 EC	-	-	Insecticide	10943P/B	DELTAMETHRINE 25 g/l	1	x		
ENVIDOR	-	31-01-22	Insecticide / Acaricide	9409P/B	SPIRODICLOFENE 240 g/l	6	x		
ENVIDOR 240 SC	-	31-01-22	Insecticide / Acaricide	1066P/P	SPIRODICLOFENE 240 g/l	11		x	
ERADICOAT	x	-	Insecticide / Acaricide	10493P/B	MALTODEXTRINE 598 g/l	1 et 4	x		
EXIREL	-	-	Insecticide	10989P/B	CYANTRANILIPROLE 100 g/l	11		x	
FABULIS OD	-	-	Régulateur de croissance	10902P/B	PROHEXADIONE 50 g/l	23			x
FASTAC	-	30-04-22	Insecticide	8958P/B	ALPHA-CYPERMETHRINE 50 g/l	4	x		
FORCE 1,5 GR	-	-	Insecticide	10911P/B	TEFLUTHRINE 1,5 %	9	x		
FURY 100 EW	-	31-08-21	Insecticide	8476P/B	ZETACYPERMETHRINE 100 g/l	1	x		



Liste des PPP autorisés en Belgique ayant une mention spéciale SPe8

Attention : La liste des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique ayant une mention SPe8 peut évoluer au cours du temps. Seules les informations reprises sur le site web www.phytoweb.be sont les sources de référence des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique. Il est donc utile de consulter ce site. Le Comité régional PHYTO ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de dégâts, directs ou indirects, pouvant survenir suite à l'application des données fournies dans ces listes, à une attitude inadéquate ou à une négligence.

Date de mise à jour : 05 mai 2021



Pour toute question relative à cette liste, veuillez nous contacter via crphyto@uclouvain.be ou au 010/47 37 54. Plus d'infos sur la législation des produits phytopharmaceutiques en Wallonie sur notre nouvelle page du site internet de l'asbl CORDER :

Nom	Produit autorisé en agriculture biologique	Date limite de validité	Usage	N° autorisation	Substance(s) active(s)	Mentions	Cibles		
							Abeilles	Abeilles et Bourdons	Abeilles et autres pollinisateurs
GAZELLE SG	-	-	Insecticide	9807P/B	ACETAMIPRIDE 20 %	4	x		
HARMONIX LEAF ACTIVE	-	-	Herbicide	10761P/B	ACIDE ACETIQUE 240 g/l	1 et 4	x		
HINODE	-	-	Insecticide	10955P/B	FLONICAMIDE 50 %	19			x
HYDRO WG	x	-	Fongicide	9272P/B	HYDROXYDE DE CUIVRE (exprimé en CU) 40 %	4	x		
IMIDAN 40 WG	-	-	Insecticide	10621P/B	PHOSMET 40 %	3	x		
INSECTINE	-	-	Insecticide	1331P/P	CYPERMETHRINE 500 g/l	4	x		
INSYST	-	-	Insecticide	9898P/B	ACETAMIPRIDE 20 %	4	x		
INTER ABAMECTINE 18 EC	-	31-10-21	Insecticide / Acaricide	998P/P	ABAMECTINE 18 g/l	6	x		
INTER APRID SG	-	-	Insecticide	1370P/P	ACETAMIPRIDE 20 %	10		x	
INTERGATE	-	-	Insecticide	1303P/P	SPINETORAM 25 %	14		x	
INTERMEC	-	-	Insecticide / Acaricide	1332P/P	ABAMECTINE 18 g/l	14		x	
KARATE ZEON	-	-	Insecticide	1067P/P	LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 g/l	2	x		
KARATE ZEON	-	-	Insecticide	1067P/P	LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 g/l	5	x		
KARIS 100 CS	-	-	Insecticide	10028P/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 g/l	1	x		
KARIS 100 CS	-	-	Insecticide	10028P/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 g/l	5	x		
KOPERHYDROXIDE WG	x	-	Fongicide	8825P/B	HYDROXYDE DE CUIVRE (exprimé en CU) 40 %	4	x		
KO-PLUS 40	x	-	Fongicide	9607P/B	HYDROXYDE DE CUIVRE (exprimé en CU) 40 %	4	x		
KORADO 100 CS	-	-	Insecticide	10377P/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 g/l	1	x		
LAMBADA	-	31-12-21	Insecticide	1174P/P	LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 g/l	1	x		
LAMBDA 50 EC	-	-	Insecticide	9749P/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 50 g/l	1	x		
MARKATE 50 EC	-	-	Insecticide	10888P/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 50 g/l	2	x		
MEZENE	-	-	Insecticide	10367P/B	DELTAMETHRINE 25 g/l	1	x		
MINECTO ONE	-	-	Insecticide	11119P/B	CYANTRANILIPROLE 40 %	26			x
MINUET	-	31-08-21	Insecticide	9636P/B	ZETACYPERMETHRINE 100 g/l	1	x		
MIPRID	-	-	Insecticide	1340P/P	ACETAMIPRIDE 20 %	4	x		
MOSPILAN SG	-	-	Insecticide	10105P/B	ACETAMIPRIDE 20 %	4	x		
MOSVRETER/RONGEMOUSSE PRO	-	-	Herbicide / Anti-mousse	9725P/B	ACIDE PELARGONIQUE (herbicide/anti-mousse) 186.7 g/l	4	x		
MOVENTO	-	-	Insecticide	1131P/P	SPIROTETRAMATE 100 g/l	10		x	
MOVENTO 100 SC	-	-	Insecticide	1361P/P	SPIROTETRAMATE 100 g/l	4	x		
MOVENTO 100 SC	-	-	Insecticide	1361P/P	SPIROTETRAMATE 100 g/l	4	x		
NEUDOSAN	x	-	Insecticide / Acaricide	11100P/B	SELS POTASSIQUES D'ACIDES GRAS (INAC) 515 g/l	21			x
NEXIDE	-	-	Insecticide	10110P/B	GAMMA-CYHALOTHRINE 60 g/l	4	x		
NINJA	-	-	Insecticide	9571P/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 g/l	11		x	
OBERON	-	-	Insecticide / Acaricide	10302P/B	SPIROMESIFEN 240 g/l	15		x	
ORIX 20 SG	-	-	Insecticide	1399P/P	ACETAMIPRIDE 20 %	10		x	
OROCIDE PLUS	x	-	Insecticide / Fongicide	11067P/B	HUILE D'ORANGE (INFU) 60 g/l	16		x	
PATRIOT	-	-	Insecticide	9207P/B	DELTAMETHRINE 25 g/l	2	x		
PATRIOT PROTECH	-	-	Insecticide	10717P/B	DELTAMETHRINE 15 g/l	3	x		
PERGOVI FLEX	-	-	Fongicide	10292P/B	MANDIPROPAMID 25 % CYMOXNIL 18 %	2	x		
PIRIMOR	-	-	Insecticide	1337P/P	PIRIMICARBE 50 %	2	x		
PIRIMOR	-	-	Insecticide	1337P/P	PIRIMICARBE 50 %	5	x		
POLECI	-	-	Insecticide	10304P/B	DELTAMETHRINE 25 g/l	4	x		
PROVERMEC	-	-	Insecticide / Acaricide	1328P/P	ABAMECTINE 18 g/l	18		x	
RAVANE 50	-	-	Insecticide	9647P/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 50 g/l	2	x		
SAFRAN	-	-	Insecticide / Acaricide	9878P/B	ABAMECTINE 18 g/l	18		x	
SEQUOIA	-	-	Insecticide	11032P/B	SULFOXAFLOLOR 120 g/l	24			x
SHERPA 100 EW	-	-	Insecticide	11002P/B	CYPERMETHRINE 100 g/l	5	x		



Liste des PPP autorisés en Belgique ayant une mention spéciale SPe8

Attention : La liste des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique ayant une mention SPe8 peut évoluer au cours du temps. Seules les informations reprises sur le site www.phytoweb.be sont les sources de référence des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique. Il est donc utile de consulter ce site. Le Comité régional PHYTO ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de dégâts, directs ou indirects, pouvant survenir suite à l'application des données fournies dans ces listes, à une attitude inadéquate ou à une négligence.

Date de mise à jour : 05 mai 2021



Pour toute question relative à cette liste, veuillez nous contacter via crphyto@uclouvain.be ou au 010/47 37 54. Plus d'infos sur la législation des produits phytopharmaceutiques en Wallonie sur notre nouvelle page du site internet de l'asbl CORDER :

Nom	Produit autorisé en agriculture biologique	Date limite de validité	Usage	N° autorisation	Substance(s) active(s)	Mentions	Cibles		
							Abeilles	Abeilles et Bourdons	Abeilles et autres pollinisateurs
SHERPA DUO	-	-	Insecticide	10981P/B	CYPERMETHRINE 100 g/l/PIPERONYL BUTOXYDE (Synergiste) 300 g/l	13		x	
SPARROW	-	-	Insecticide	11079P/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 g/l	1	x		
SPARVIERO	-	-	Insecticide	10179P/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 g/l	1	x		
SPARVIERO	-	-	Insecticide	10179P/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 g/l	1	x		
SPIROTRABEL	-	30-06-21	Insecticide	1146P/P	SPIROTETRAMATE 100 g/l	10		x	
SPLENDID	-	-	Insecticide	9627P/B	DELTAMETHRINE 25 g/l	2	x		
SPLENDOUR	-	-	Insecticide	10466P/B	DELTAMETHRINE 25 g/l	1	x		
SPLIT	-	-	Insecticide	10718P/B	DELTAMETHRINE 15 g/l	3	x		
STEWART	-	-	Insecticide	9328P/B	INDOXACARBE 30 %	1	x		
STEWART OPZ	-	-	Insecticide	11042P/B	INDOXACARBE 30 %	25			x
SUMI ALPHA	-	-	Insecticide	8241P/B	ESFENVALERATE 25 g/l	1	x		
TEPEKI	-	-	Insecticide	9526P/B	FLONICAMIDE 50 %	19			x
TRACER	x	-	Insecticide	9275P/B	SPINOSAD 480 g/l	8	x		
TRIGARD	-	30-06-21	Insecticide	8198P/B	CYROMAZINE 100 g/l	17		x	
TURBOSAD 480 SC	x	-	Insecticide	1330P/P	SPINOSAD 480 g/l	8	x		
ULTOR 150 OD	-	-	Insecticide	10769P/B	SPIROTETRAMATE 150 g/l	14		x	
VARGAS	-	-	Insecticide / Acaricide	9981P/B	ABAMECTINE 18 g/l	18		x	
VERNOTEX	x	-	Insecticide / Acaricide	6556P/B	HUILE DE PARAFFINIQUE (forte sulf., IN) 850 g/l	10		x	
VERTIMEC	-	-	Insecticide / Acaricide	8511P/B	ABAMECTINE 18 g/l	14		x	
VSM FOSMET	-	-	Insecticide	1404P/P	FOSMET 40 %	3	x		
VSM PIRIMICARB	-	-	Insecticide	1368P/P	PIRIMICARBE 50 %	2	x		
VSM SPINETORAM	-	-	Insecticide	1257P/P	SPINETORAM 25 %	5	x		
VSM SPINOSAD	x	31-10-22	Insecticide	1279P/P	SPINOSAD 480 g/l	8	x		
VSM SPIROTETRAMAT	-	-	Insecticide	1292P/P	SPIROTETRAMATE 100 g/l	4	x		
VSM SPIROTETRAMAT 100 SC	-	30-06-22	Insecticide	1173P/P	SPIROTETRAMATE 100 g/l	4	x		
VYDATE 10 G	-	-	Insecticide / Nématicide	6591P/B	OXAMYL 10 %	24			x
WOPRO ABAMECTINE EC	-	-	Insecticide / Acaricide	1310P/P	ABAMECTINE 18 g/l	14		x	
WOPRO DELTAMETHRIN 2,5 EC	-	-	Insecticide	1394P/P	DELTAMETHRINE 25 g/l	2	x		
YAWL	-	-	Régulateur de croissance	10984P/B	PROHEXADIONE 50 g/l	23			x
Produits à usage amateur :									
AVEVE INSECTICIDE PLUS	-	-	Insecticide	9935G/B	DELTAMETHRINE 15 g/l	1	x		
BELROSE COMBI RTU	-	-	Insecticide	10001G/B	ACETAMIPRIDE 0.05 g/l TRITICOZOL 0.15 g/l	4	x		
BIO PLANT SPRAY	x	-	Synergiste	10389G/B	PIPERONYLBUTOXIDE (Synergiste) 0,8 % PYRETHRINS 0,1 %	4	x		
BIO-PYRETREX GARDEN	x	-	Synergiste	10039G/B	PIPERONYLBUTOXIDE (Synergiste) 255 g/l PYRETHRINS 20 g/l	4	x		
BOOMERANG GARDEN	x	-	Insecticide	10946G/B	SPINOSAD 120 g/l	8	x		
CITO GLOBAL HERBICIDE	-	-	Herbicide	10198G/B	ACIDE ACETIQUE 240 g/l	22			x
COMPO NATURABEL LONKRUID&MOSBESTRUIDER COMPO NATURABELL HERBICIDE&ANTIMOUSSE	-	-	Herbicide / Anti-mousse	9789G/B	ACIDE PELARGONIQUE (herbicide/mosverdelger) 31.02 g/l	4	x		
COMPO NATURABELL ANTIMOS GAZON	-	-	Herbicide / Anti-mousse	9790G/B	ACIDE PELARGONIQUE (herbicide/anti-mousse) 31.02 g/l	4	x		
CONSERVE GARDEN	x	-	Insecticide	9557G/B	SPINOSAD 120 g/l	8	x		
DELETE	-	-	Insecticide	10986G/B	DELTAMETHRINE 15 g/l	1	x		
DELETE SPRAY	-	-	Insecticide	10987G/B	DELTAMETHRINE 0.0075 g/l	4	x		
DESECT	-	-	Insecticide	9868G/B	DELTAMETHRINE 15 g/l	1	x		



Liste des PPP autorisés en Belgique ayant une mention spéciale SPe8

Attention : La liste des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique ayant une mention SPe8 peut évoluer au cours du temps. Seules les informations reprises sur le site web www.phytoweb.be sont les sources de référence des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique. Il est donc utile de consulter ce site. Le Comité régional PHYTO ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de dégâts, directs ou indirects, pouvant survenir suite à l'application des données fournies dans ces listes, à une attitude inadéquate ou à une négligence.

Date de mise à jour : 05 mai 2021



Pour toute question relative à cette liste, veuillez nous contacter via crphyto@uclouvain.be ou au 010/47 37 54. Plus d'infos sur la législation des produits phytopharmaceutiques en Wallonie sur notre nouvelle page du site internet de l'asbl CORDER :

Nom	Produit autorisé en agriculture biologique	Date limite de validité	Usage	N° autorisation	Substance(s) active(s)	Mentions	Cibles		
							Abeilles	Abeilles et Bourdons	Abeilles et autres pollinisateurs
DESECT SPRAY	-	-	Insecticide	10273G/B	DELTAMETHRINE 0.0075 g/l	4	x		
DUOLYS	-	-	Insecticide	10617G/B	DELTAMETHRINE 0.5 g/l TEBUCOZOLE 10 g/l	2	x		
DUO-STICK	-	-	Insecticide	9678G/B	ACETAMIPRIDE 4 %	4	x		
ERADIBUG ULTRA	x	-	Insecticide / Acaricide	10700G/B	PYRETHRINES 7 g/l HUILE DE COLZA (IC) 700 g/l	5	x		
ERADIGUN ULTRA	x	-	Insecticide / Acaricide	10661G/B	PYRETHRINES 0.1 g/l HUILE DE COLZA (IC) 10 g/l	4	x		
FLITSER	-	-	Herbicide / Anti-mousse	9857G/B	ACIDE PELARGONIQUE (herbicide/anti-mousse) 186.7 g/l	4	x		
FOR-INSECT	-	-	Insecticide	9893G/B	ACETAMIPRIDE 5 g/l	4	x		
FOR-INSECT RTU	-	-	Insecticide	9890G/B	ACETAMIPRIDE 0.05 g/l	4	x		
FORMUSECT	-	-	Insecticide	10134G/B	CYPERMETHRINE 10 g/l	4	x		
FORMUSECT SPRAY	-	-	Insecticide	9971G/B	CYPERMETHRINE 0.05 g/l	4	x		
INSECTICIDE 10 ME	-	-	Insecticide	9459G/B	CYPERMETHRINE 10 g/l	4	x		
INSECTICIDE-PLANTES	x	-	Synergiste	6441G/B	PIPERONYL BUTOXYDE (Synergiste) 0.75 % PYRETHRINES 0.1 %	23			x
KARATE GARDEN	-	-	Insecticide	9848G/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 0.75 g/l	2	x		
KARATE GARDEN SPRAY	-	-	Insecticide	9849G/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 0.015 g/l	2	x		
KOMANDO	-	-	Insecticide	11120G/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 0.75 g/l	2	x		
KOMANDO SPRAY	-	-	Insecticide	11121G/B	LAMBDA-CYHALOTHRINE 0.015 g/l	2	x		
MOSVRETER/RONGEMOUSSE	-	-	Herbicide / Anti-mousse	9573G/B	ACIDE PELARGONIQUE (herbicide/anti-mousse) 186.7 g/l	4	x		
MULTIROSE SPRAY	-	-	Insecticide	10265G/B	CYPERMETHRINE 0.05 g/l MYCLOBUTANILE 0.075 g/l	4	x		
MULTISECT	-	-	Insecticide	9663G/B	ACETAMIPRIDE 5 g/l	4	x		
MULTISECT AEROSOL	-	-	Insecticide	9666G/B	ACETAMIPRIDE 0.005 %	4	x		
MULTISECT GEBRUIKSKLAAR/PRÊT A L'EMPLOI	-	-	Insecticide	9665G/B	ACETAMIPRIDE 0.05 g/l	4	x		
NATRIA ANTI-SECT BIO	x	-	Insecticide / Acaricide	9988G/B	SELS POTASSIQUES D'ACIDES GRAS (INAC) 515.1 g/l	1	x		
OMNI INSECT	-	-	Insecticide	1185G/P	DELTAMETHRINE 15 g/l	5	x		
POLYSECT	x	-	Insecticide / Acaricide	10812G/B	PYRETHRINES 7 g/l HUILE DE COLZA (IC) 700 g/l	5	x		
POLYSECT SPRAY	x	-	Insecticide / Acaricide	10813G/B	PYRETHRINES 0.1 g/l HUILE DE COLZA (IC) 10 g/l	4	x		
PROMANAL	x	-	Insecticide / Acaricide	9958G/B	HUILE PARAFFINIQUE (forte sulf., INAC) 546 g/l	20			x
PROMANAL SPRAY	x	-	Insecticide / Acaricide	9951G/B	HUILE PARAFFINIQUE (forte sulf., INAC) 12 g/l	20			x
PROTECTA INSECTICIDE PLANTES	x	-	Synergiste	10579G/B	PIPERONYL BUTOXYDE (Synergiste) 0.8 % PYRETHRINES 0.1 %	4	x		
ROSANIL RTU	-	-	Insecticide	10231G/B	CYPERMETHRINE 0.05 g/l MYCLOBUTANILE 0.075 g/l	4	x		
ROSECLEAR	-	-	Insecticide	9843G/B	ACETAMIPRIDE 2.5 g/l TRITICOZOOL 7.5 g/l	5	x		
ROSECLEAR SPRAY	-	-	Insecticide	9844G/B	ACETAMIPRIDE 0.05 g/l TRITICOZOOL 0.15 g/l	4	x		
ROSES	-	-	Insecticide	10264G/B	CYPERMETHRINE 0.05 g/l MYCLOBUTANILE 0.075 g/l	4	x		
SAVO-NET	x	-	Insecticide / Acaricide	9990G/B	SELS POTASSIQUES D'ACIDES GRAS (INAC) 515.1 g/l	1	x		
SOLABIOL ANTI-SECT BIO	x	-	Insecticide / Acaricide	10889G/B	SELS POTASSIQUES D'ACIDES GRAS (INAC) 515.1 g/l	1	x		
SPINOX	x	-	Insecticide	1353G/P	SPINOSAD 120 g/l	8	x		
SUPERSECT G-SPRAY	-	-	Insecticide	10031G/B	CYPERMETHRINE 0.05 g/l	4	x		



Liste des PPP autorisés en Belgique ayant une mention spéciale SPe8

Attention : La liste des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique ayant une mention SPe8 peut évoluer au cours du temps. Seules les informations reprises sur le site web www.phytoweb.be sont les sources de référence des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique. Il est donc utile de consulter ce site. Le Comité régional PHYTO ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de dégâts, directs ou indirects, pouvant survenir suite à l'application des données fournies dans ces listes, à une attitude inadéquate ou à une négligence.

Date de mise à jour : 05 mai 2021



Pour toute question relative à cette liste, veuillez nous contacter via crphyto@uclouvain.be ou au 010/47 37 54. Plus d'infos sur la législation des produits phytopharmaceutiques en Wallonie sur notre nouvelle page du site internet de l'asbl CORDER :

Nom	Produit autorisé en agriculture biologique	Date limite de validité	Usage	N° autorisation	Substance(s) active(s)	Mentions	Cibles		
							Abeilles	Abeilles et Bourdons	Abeilles et autres pollinisateurs
ULTIMA QUICK	-	-	Herbicide / Anti-mousse	10758G/B	ACIDE PELARGONIQUE (herbicide/anti-mousse) 186.7 g/l	4	x		
ULTIMA QUICK SPRAY	-	-	Herbicide / Anti-mousse	9574G/B	ACIDE PELARGONIQUE (herbicide/anti-mousse) 31.02 g/l	4	x		

Numérotation	Cibles	Légende des mentions SPe8 :
1	Abeilles	Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser au moment où les abeilles sont actives.
2	Abeilles	Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser au moment où les abeilles sont activement à la recherche de nourriture.
3	Abeilles	Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser au moment où les abeilles sont activement à la recherche de nourriture, appliquer donc le produit tôt le matin ou tard le soir.
4	Abeilles	Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison de la culture ou lorsque des adventices en fleur sont présentes.
5	Abeilles	Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison de la culture ou lorsque des adventices en fleur sont présentes. Ne pas utiliser au moment où les abeilles sont activement à la recherche de nourriture, appliquer donc le produit tôt le matin ou tard le soir.
6	Abeilles	Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser ce produit sur les cultures en fleurs. N'utilisez pas ce produit dans les zones où les abeilles cherchent activement de la nourriture. Retirez ou couvrez les ruches pendant l'utilisation du produit. Ne pas utiliser ce produit à proximité d'adventices en fleur. Enlevez les adventices avant qu'elles ne fleurissent.
7	Abeilles	Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison de la culture ou lorsque des adventices en fleur sont présentes. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'utilisation du produit et durant 16 heures après le traitement.
8	Abeilles	Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, n'utilisez pas ce produit sur des cultures en fleurs ou à proximité de mauvaises herbes en fleurs. Le contact direct ou le contact avec un résidu encore humide est dangereux pour les abeilles. Les résidus secs de spinosad ne sont que légèrement toxiques pour les abeilles.
9	Abeilles	Dangereux pour les abeilles. Éviter l'émission de poussières lors de l'application à proximité d'adventices en fleur.
10	Abeilles & bourdons	Dangereux pour les abeilles et les bourdons. Pour protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs, n'appliquez pas ce produit lorsque les abeilles ou les bourdons recherchent activement de la nourriture. Le produit doit donc être appliqué tôt le matin ou tard le soir.
11	Abeilles & bourdons	Dangereux pour les abeilles et les bourdons. Pour protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer ce produit durant la floraison des cultures ou sur des cultures qui ne seraient pas en floraison mais qui seraient activement visitées par des abeilles ou des bourdons. Ne pas également appliquer ce produit dans le voisinage d'adventices en fleur.
12	Abeilles & bourdons	Dangereux pour les abeilles et les bourdons. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Ne pas utiliser au moment où les abeilles sont activement à la recherche de nourriture, appliquer donc le produit tôt le matin ou tard le soir. Durant la floraison de la culture, ce produit ne peut être appliqué qu'une seule fois et uniquement tard le soir.
13	Abeilles & bourdons	Dangereux pour les abeilles et les bourdons. Pour protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer ce produit durant la floraison des cultures ou sur des cultures qui ne seraient pas en floraison mais qui seraient activement visitées par des abeilles ou des bourdons. Ne pas également appliquer ce produit dans le voisinage d'adventices en fleur. Appliquer donc le produit tôt le matin ou tard le soir.
14	Abeilles & bourdons	Dangereux pour les abeilles et les bourdons. Pour protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer ce produit durant la floraison des cultures ou sur des cultures qui ne seraient pas en floraison mais qui seraient activement visitées par des abeilles ou des bourdons. Ne pas non plus appliquer ce produit dans le voisinage d'adventices en fleur. Eliminer ces adventices avant la floraison. Appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).
15	Abeilles & bourdons	Dangereux pour les abeilles et les bourdons. Pour protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer ce produit durant la floraison des cultures ou sur des cultures qui ne seraient pas en floraison mais qui seraient activement visitées par des abeilles ou des bourdons. Ne pas non plus appliquer ce produit dans le voisinage d'adventices en fleur. Eliminer ces adventices avant la floraison. Evitez la dérive vers les adventices et les cultures en fleurs à proximité de la culture traitée.
16	Abeilles & bourdons	Dangereux pour les abeilles et les bourdons. N'introduisez pas de bourdons dans les serres avant que la pulvérisation n'ait séché.
17	Abeilles & bourdons	Dangereux pour les abeilles et les bourdons. Les colonies de bourdons doivent être fermées et couvertes ou retirées de la serre avant l'application et pendant une période de 12 heures après l'application.

Numérotation	Cibles	Légende des mentions SPe8 :
18	Abeilles & bourdons	Dangereux pour les abeilles et les bourdons. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison de la culture ou lorsque des adventices en fleur sont présentes. Détruire les adventices avant leur floraison. Les bourdons ne peuvent être introduit dans les serres que 3 jours après application.
19	Abeilles et autres pollinisateurs	Dangereux pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs. Ne pas utiliser en zone de butinage. Le produit doit être appliqué tôt le matin ou tard le soir.
20	Abeilles et autres pollinisateurs	Dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison de la culture ou lorsque des adventices en fleur sont présentes.
21	Abeilles et autres pollinisateurs	Dangereux pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison de la culture. Ne pas utiliser en zone de butinage.
22	Abeilles et autres pollinisateurs	Dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison de la culture ou lorsque des adventices en fleur sont présentes. Ne pas utiliser au moment où les abeilles et autres insectes sont actifs.
23	Abeilles et autres pollinisateurs	Dangereux pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison de la culture. Ne pas utiliser en zone de butinage. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.
24	Abeilles et autres pollinisateurs	Dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer ce produit sur les cultures en fleurs. Le produit doit donc être appliqué tôt le matin ou tard le soir. Ne pas utiliser ce produit à proximité d'adventices en fleur.
25	Abeilles et autres pollinisateurs	Dangereux pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison de la culture. Ne pas utiliser en zone de butinage. Le produit doit être appliqué tôt le matin ou tard le soir. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.
26	Abeilles et autres pollinisateurs	Dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. N'utilisez pas ce produit dans les zones où les abeilles cherchent activement de la nourriture. Le produit doit être appliqué tôt le matin ou tard le soir. Pendant la floraison de la culture, ce produit ne peut être appliqué qu'une seule fois et uniquement en fin de soirée. Ne pas utiliser ce produit à proximité de mauvaises herbes en fleur.